

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 DÉCEMBRE 2021

Date convocation : 26 novembre 2021

Affichage : 26 novembre 2021
Affichage compte-rendu : xxxx

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

L'an deux mille vingt et un, le neuf décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain GAGNE, Maire.

Etaient présents : Eric PENON, Nathalie PEROUELLE, Franck GAREAU, Antoine GRIMON, Estelle SUDRE, Nadège ROBERT, Christophe DEBAST, Sandrine LEVASSEUR, Philippe BORRALHO, Thierry JEAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Stéphane LEBLANC (pouvoir donné à Eric PENON), Xavier Dupuis (pouvoir donné à Alain GAGNE), Christine RIO (pouvoir donné à Nathalie PEROUELLE), Sandrine LEVASSEUR.

Etaient absents non excusés : Philippe MATHERAT.

Secrétaire de séance : Antoine GRIMON

Compte rendu de la dernière réunion, en date du 15 septembre 2021

Le compte rendu de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

2021-24 : Décision Modificative n° 4

Monsieur PENON présente au Conseil Municipal des modifications budgétaire à effectuer suite à plusieurs erreurs opérées quant à l'affectation des fonds du SEY. Une partie des travaux d'enfouissement étant réalisée pour le compte du SEY, ces montants ne doivent pas être intégré dans les comptes de la commune.

La DM suivante est donc soumise au vote :

	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
Subvention SEY c/4582		160 806,08
Travaux SEY c/4581	160 806,08	
Annulation travaux 2315		160 806,08
Participation commune au SEY c/2041583	80 403,04	
Travaux enceinte cimetière au 2315 Opé 65	80 403,04	
	321 612,16	321 612,16

Le Conseil vote à l'unanimité la Décision Modificative proposée par la Trésorerie de Mantes-La-Jolie.

2021-25 : Tarifs des colis de Noël pour les anciens

La responsable de la Commission sénior et sociale présente aux membres du Conseil Municipal, les différentes propositions pour les colis de Noël. La Commission a choisi l'offre de « EYMET VILLAGE » pour un montant frais de port inclus :

- *Le colis solo à 20 € TTC et le colis duo à 28,50€ TTC.*

Le nombre de colis à commander sont de :

- *33 pour les colis solos ;*
- *23 pour les colis duos*

La distribution sera assurée à domicile pour les personnes qui ne pourront se déplacer.

2021-26 : Tarifs pour le repas des anciens

Les anciens du village sont conviés au traditionnel repas de fin d'année à la salle des fêtes. Sont conviés toutes les personnes invitées les années précédentes ainsi que toutes les personnes âgées de 62 ans (dans l'année) et plus.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du repas des invités à 20,50 €, pris en charge par la commune. Le prix du repas des accompagnants est fixé à 30€ à charge des personnes accompagnantes.

2021-27 : Etrences facteur

Le Maire souhaite pouvoir donner des étrennes au facteur et propose 50€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de verser, au titre des étrennes 2022, la somme de 50 € au facteur.

Ces sommes seront versées par mandat administratif sur présentation d'un justificatif de paiement et d'un RIB, ou après modification de l'acte constitutif de la régie de recettes en espèces sur présentation d'un justificatif de paiement.

2021-28 : Etrences éboueurs

Le Maire souhaite pouvoir donner des étrennes au personnel du service de ramassage des ordures ménagères et propose 50€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de leur verser, au titre des étrennes 2022, la somme de 50 €.

Ces sommes seront versées par mandat administratif sur présentation d'un justificatif de paiement et d'un RIB, ou après modification de l'acte constitutif de la régie de recettes en espèces sur présentation d'un justificatif de paiement.

INFORMATIONS DIVERSES

Point de situation terrain de la Belle Cote : La préemption du terrain a bien été validée : la commune en est donc propriétaire de plein droit. Les propositions de l'aménageur pour un règlement amiable étant inacceptables, la commune s'est pourvue en cassation suite à la décision du tribunal en appel mais a été déboutée. Les négociations avec l'aménageur se poursuivent. Notre assurance couvre une part importante des dépenses de justice (reste à charge de la commune : 300€). Dans le cas où le désaccord avec l'aménageur se maintiendrait et qu'aucune solution amiable n'était trouvée, un nouveau procès en appel aurait lieu.

Sur le terrain derrière l'église (appartenant à la famille JUGE) : la famille JUGE propose de rencontrer des membres du conseil municipal pour discuter des projets d'aménagement possible sur leur terrain actuellement en vente.

Vœux du maire : les vœux du maire sont programmés le samedi 8 janvier. Ils auront lieu dans la salle des fêtes en fonction des conditions sanitaires du moment.

Fin de la séance : 22h

Le Maire, Alain GAGNE,

BORRALHO Philippe,

DEBAST Christophe,

DUPUIS Xavier,
Absent

GAREAU Franck,

GRIMON Antoine,

JEAN Thierry,

LEBLANC Stéphane,
Absent

LEVASSEUR Sandrine,
Absente

MATHERAT Philippe,
Absent

PENON Eric,

PEROUELLE Nathalie,

RIO Christine,
Absente

ROBERT Nadège,

SUDRE Estelle.